

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1440000: agriculture

En vigueur au 01/09/2017 (Dernière actualisation de la page 15/09/2017)

Augmentation CCT de 0,9% en 09/2017 pour les salaires minimums.

1. REGIME (sur base hebdomadaire): 38h

1.1. Type de personnel: Non-temporaire

La salaire d'un surqualifié est au moins égal au salaire d'un qualifié

Catégorie	
Non-qualifiés	9.36
Spécialisés	9.89
Qualifiés	10.33

1.2. Type de personnel: Temporaire

Catégorie	
Travail saisonnier et occasionnel	8.92